

**Motion du 7 novembre 2007 de Mmes Andrienne Soutter, Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, MM. Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Gérard Deshusses et Christian Lopez Quirland: «Pour la transparence et le respect des règles en matière de rémunération des hauts cadres et membres des conseils d'administration des régies publiques genevoises».**

(acceptée par le Conseil municipal lors  
de la séance du 11 mars 2008)

*MOTION*

Considérant:

- les révélations récentes au sujet des rémunérations outrancières et illégitimes de certains hauts cadres et membres des conseils d'administration de régies publiques genevoises;
- l'absence d'environnement concurrentiel que caractérise un mandat d'offre de prestations publiques;
- le danger qui menace un Etat de droit lorsqu'il tire prétexte de la transgression de ses propres règles pour en remettre en question la pertinence;
- l'évolution préoccupante, en Suisse et dans le monde, de la rémunération du travail, qui voit les écarts entre les hauts salaires et les autres se creuser toujours plus;
- les dangers qu'une telle évolution fait peser sur la cohésion sociale et les relations de travail;
- l'exemplarité que doit représenter une collectivité publique;
- la représentation de la Ville de Genève au sein de la plupart des régies publiques genevoises, et notamment des Services industriels de Genève du fait de sa possession de 30% du capital de dotation,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'exiger au sein de toutes les régies publiques genevoises dans lesquelles la Ville de Genève est représentée une transparence totale et le respect des règles et principes existants en matière de rémunération des hauts cadres et membres des conseils d'administration.